



Editorial. Le vent mauvais

Notre Association - à nouveau - subit des attaques du genre de celles que nous avons connu dans les premiers mois qui suivirent sa création. Il est vrai que l'automne est la saison des feuilles mortes mais lorsque tombent aussi les "lettres anonymes".... Curieusement et compte tenu des termes employés, il ne semble pas qu'elles émanent de de Chatellans, mais plutôt de résidents ... que nous dérangeons. Allez savoir pourquoi et dans quel intérêt ? A coté de cela, des preuves récentes montrent que le climat relationnel avec les Chatellans et les élus de la commune s'améliore de jour en jour. Alors, au diable les esprits chagrins, restons sereins, faisons bloc, attendons les beaux jours et comme on dit ... "après la pluie, le beau temps".

LA SITUATION FINANCIERE de CHATEL

L'examen des budgets primitifs de la Commune de Châtel (exercices 90 et 91) a permis de calculer plusieurs ratios financiers et de les comparer à ceux publiés par la Documentation française concernant les communes de moins de 10.000 habitants (Source: Ministère de l'Intérieur). Sept postes principaux ont été retenus, soit:

Ref: Désignation des ratios (par habitant)	Année		Moyennes	
	Châtel		France	Rh. Alpes
R1 Dépenses totales (fonctionnement + investissement)	1990 54.000(1)	1991 55.100	3625	4910
R7 Recettes de fonctionnement	1990 28.000	1991 27.300	2522	3185
R16 Recettes fiscales	1990 11.620	1991 12.640	1267	1671
R30 Dépenses de fonctionnement	1990 26.000	1991 27.300	1644	2506
R37 Emprunts réalisés	1990 3.444	1991 3.300	541	868
R38 Dette en capital	1990 65.317	1991 75.672	3205	4876
R39 Annuités de la dette	1990 9.666	1991 11.720	609	951

(1) en milliers de F.)

Ces résultats font apparaître que, pour faire face à un budget qui atteint 55 millions F. cette année (y compris les sections de fonctionnement et d'investissement), les recettes communales sont assez faibles et que Châtel équilibre son budget grâce aux subventions de l'Etat et aux produits des emprunts réalisés.

De ce fait, la dette en capital qui atteint cette année 60.152 F. (Le journal Le Messager fixe le montant de l'endettement par habitant à 149.480 F) représente un chiffre considérable (base: 1258 hab.)

A la décharge de la commune celle-ci doit en effet financer des investissements d'un coût élevé (remontées mécaniques, parking couvert...) pour une population qui représente une capacité de 20.000 lits en haute saison. Malgré tout, une entreprise qui présenterait un tel bilan serait jugée en situation critique et devrait prendre des mesures urgentes pour assainir ses finances.

Il convient d'observer que les ratios ci-dessus concernent le seul budget communal et, qu'en dehors de celui-ci, il existe des budgets distincts pour les remontées mécaniques, le parking couvert, le service des forêts, eux aussi fortement endettés.

J.L. WACHÉ

RESULTATS DU SONDAGE SUR LES SPORTS & LOISIRS D'ETE ET D'HIVER

Participation : 15,2% des résidents ont participé au sondage contre 38,4% pour le sondage général sur CHATEL et 51,6% pour le sondage "ski"

ACTIVITES ESTIVALES DEJA PRATIQUEES PAR LES RESIDENTS

<u>les plus populaires :</u>		<u>celles pratiquées moyennement :</u>		<u>celles pratiquées de façon marginale :</u>	
• promenades	98%	• VTT	30%	• rafting	11%
• randonnées	84%	• conférences	29%	• cyclotourisme et pêche	9%
• cinéma	64%	• sorties flore - botanique	22%	• golf	8%
• fêtes folkloriques	49%	• excursions et cyclisme	18%	• tir à l'arc	7%
• piscine et natation	48% et 42%	• sorties faune	17%	• ski d'été, delta-parapente	6%
• tennis	38%	• bals, escalades, sorties géologie	15%	• ski sur herbe	3%
• concerts	33%	• pétanque	12%	• autres rencontres sportives	3%

QUELS SONT LES SOUHAITS DES RESIDENTS CONCERNANT LES ACTIVITES FUTURES A ORGANISER PAR L'ASSOCIATION ?

<u>En ETE :</u>		<u>En HIVER</u>	
• randonnée pédestre d'un jour dans Portes du soleil	55%	• sortie d'un jour à ski, découverte autre station P. du S.	49%
• renouvellement de la sortie à SUPERCHATEL début Août	48%	• tour à ski d'un jour à travers les Portes du Soleil	47%
• rencontre en montagne avec résidents gètois et morzinois	42%	• sortie à CHAMONIX pour descente Vallée Blanche	42%
• sortie en voiture, bus ou bateau	29%	• compétition de ski	35%
• tournoi de tennis	27%	• sortie ski de fond	27%
• tournoi de pétanque	25%	• autres loisirs en général	13%
• autres loisirs	1%	• scrabble	3%
• etc...		• etc ...	

QUELLES SONT LES PERIODES DE PRESENCE A CHATEL DE NOS RESIDENTS ?

+ En ETE

Mois	Mai	Juin	I - 15 Juillet	I6 - 31	I - 15 Août	I6 - 30	Septembre	Octobre
% familles présentes	9	11	13	28	41	32	17	2

+ En HIVER

Numéros semaines	50	51	52	I	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
% familles présentes	5	12	33	23	7	8	8	6	6	4	14	33	35	17	13	10	8	4	9	21	22	9

QUELLES SONT LES POSITIONS DE NOS ADHERENTS VIS-A-VIS DES TARIFS DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ?

<u>Piscine</u>	<u>Tennis</u>	<u>Remontées mécaniques l'été</u>
20% ont exprimé le souhait d'avoir des tarifs réduits résidents, retraités ou familles nombreuses. (-20% demandés)	24% trouvent les tarifs trop élevés et demandent des tarifs se situant entre 25 et 45F de l'heure de location ou un abonnement saison de 400F.	16% réclament des réductions allant de 20 à 50% pour les résidents et des réductions pour familles nombreuses.

CREATION D'UNE CARTE RESIDENTS DE LIBRE-ACCES AUX EQUIPEMENTS COLLECTIFS (Réservée exclusivement à nos membres)

57% sont " pour " et 16% y sont opposés.

RECHERCHE DE PERSONNES POUR AIDER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NOTRE ASSOCIATION.

Parmi toutes les réponses reçues, 8 personnes seulement se sont portées volontaires pour aider le C.A. à prendre en charge les problèmes à solutionner. A noter cependant qu'aucun volontaire n'a été trouvé pour s'occuper du dossier "tennis" qui est un problème sérieux puisque 38% déclarent le pratiquer et 27% souhaitent participer à des tournois.

TAXE DE SEJOUR

40% sont pour un retour à la taxe de séjour " au réel " et 6% sont pour la formule actuelle de la taxe " au forfait ".

QUELS ONT ETE LES TYPES DE FORFAITS-SKI UTILISES PAR NOS MEMBRES L'HIVER DERNIER ?

	I4 I/2 J non consécutifs	Saison CHATEL	Saison PORTES du SOLEIL
Adultes	26%	14%	5%
Enfants	12%	5%	5%

La preuve que notre demande de forfait "I4 I/2 journées non consécutives" était bien ciblée.

COMMENTAIRES SUR CES RESULTATS

Le C.A. déplore la trop faible participation à ce sondage en comparaison avec les précédents qui étaient un succès et ont permis de progresser dans bien des domaines. UNE personne sur SIX s'est seulement sentie concernée par les problèmes soumis. Ces résultats sont-ils suffisamment représentatifs pour pouvoir engager des négociations valables avec la Municipalité ou pour pouvoir organiser des activités sportives, culturelles ou de loisirs par l'association ? Faut-il conclure à un certain essoufflement ou une indifférence de la part de nos membres vis-à-vis des problèmes posés ? Nous espérons que non ! Ou alors faut-il chercher la cause dans le choix de la date de diffusion du sondage ? (période des vacances).
Un grand merci à tous ceux ou celles qui ont renvoyé leur réponse.

J.L. HAUMESSER Octobre 91.

INFORMATIONS IMPORTANTES sur La TAXE de SEJOUR FORFAITAIRE 1992.

L'un de nos devoirs envers nos membres est de les tenir informés le mieux possible sur tous les problèmes qui les concernent.

Pour un certain nombre d'entre vous, c'est le cas de la T.S.F. Que ceux qui ne sont pas concernés nous pardonnent de revenir encore une fois sur le sujet.

Vous louez donc votre appartement, vous avez reçu ou allez recevoir incessamment le forfait taxe de séjour que vous aurez à payer à la Régie Communale pour 1992. J'espère que la "facture" sera accompagnée d'une explication sur les modalités qui ont été fixées par la Commune.

D'autre part, si vous louez par l'intermédiaire d'une Agence ou de l'Association des loueurs indépendants, vous recevrez une information très complète, sinon vous l'obtiendrez sur simple demande auprès de ces intermédiaires.

Si, par contre, vous louez vous même sans intermédiaire, nous pourrions -à votre demande- vous faire parvenir le "dossier" que nous avons constitué consécutivement aux démarches, réunions, échanges de courrier avec la Municipalité, le service de la Taxe de séjour de la Régie Communale. Ce dossier assez volumineux relate la réunion de "concertation" qui s'est tenue (enfin) le 18/10/91 à Châtel -le compte-rendu est à notre avis très incomplet-, les copies des délibérations du Conseil Municipal sur le sujet, le cahier de "synthèse" réalisé par la Régie, qui comprend: a) le cahier des charges, b) l'avenant N°1 découlant des instructions reçues de la Sous-Préfecture, les dégrèvements spéciaux et les recours gracieux, les grilles des forfaits-logeurs proposées par la Régie. Nous avons tenu à joindre à ce dossier le détail des positions prises et qui seront appliquées par les Agences, les hôteliers et l'Association des loueurs indépendants; elles diffèrent quelque peu par rapport à celles de la Municipalité. Si nous sommes solidaires avec la position prise par l'ensemble de ces intermédiaires, nous croyons devoir vous laisser le choix d'appliquer la formule que vous jugerez la meilleure.

Nous attirons enfin tout particulièrement votre attention sur l'une des règles essentielles prévues par la loi :

... "L'article R233-60 du code des communes prévoit que les redevables de la T.S.F. sont tenus de faire une déclaration à la Mairie au plus tard un mois avant le début de chaque période de perception, déclaration sur laquelle doit figurer obligatoirement la période d'ouverture ou de mise en location de date à date. Pour tout redevable qui satisfait à l'obligation de déclaration qui lui incombe, le Sce de la Régie retient les périodes d'ouverture de l'établissement déclarées par le redevable lui-même. En l'absence d'état déclaratif, pour tout redevable qui s'abstient d'adresser cet état... le Sce de la Taxe de séjour applique un coefficient d'abattement forfaitaire modulable. Ce coefficient est fixé par nature d'hébergement, il s'applique sur la durée totale de perception de la T.S.F. (200 nuitées). Ex: catégorie 2 "meublés" =40%. Cet abattement forfaitaire est réduit à 10% pour les loueurs permanents c'est-à-dire ceux qui réservent leur appartement exclusivement à la location en meublé. Ex: les comités d'entreprises.

Nota 1: si vous n'êtes pas à même de respecter le délai d'un mois pour faire votre déclaration, vous pouvez arguer d'un oubli "involontaire". (M. Couck le 4.12.91)

Nota 2: La demande de dossier devra être faite à notre Secrétaire :

Mme M.C. LEBLANC
Résidence Bord de Seine
14, Rue Henri Barbusse
92390 VILLENEUVE LA GARENNE .

POUR UNE MEILLEURE GESTION de notre Trésorerie ...

Depuis longtemps déjà, le Conseil d'Administration menait une réflexion sur l'opportunité de ne faire qu'UN appel de cotisation en fin de chaque année. Sachant que près de 53% de nos membres réglent déjà leur cotisation lors de l'Ass. Génér., 20% environ dans le courant du 1er trimestre, 15 et quelques pourcent au cours du 2ème trimestre et 12% entre Juillet et Septembre. Une solution a été trouvée pour que les règlements soient appelés en totalité en fin d'année. Une note spécifique sera jointe à ce Bulletin pour nos membres qui ont adhéré et qui règlent leur cotisations au cours des trois premiers trimestres de l'année.

Dernière minute

A la suite de notre récente intervention, notre proposition pour la délivrance d'un 3ème forfait "saison Châtel" par foyer fiscal est en bonne voie pour être acceptée. Nous avons l'accord de Mr le Maire ainsi que celui du Conseil d'Administration de la SEM des Remontées Mécaniques. A ce jour, seul le Conseil Municipal doit encore se prononcer. La décision définitive sera annoncée lors de notre Ass. Génér. du 28/12.

EXTRAIT DES TARIFS REMONTEES MECANQUES HIVER 91/92.
Tarifs en FF - Périodes moyenne et haute-saison.

Durées de validité forfaits	CHATEL														Ski Pass Evasion				Portes du Soleil					
	Individuel		Familial		Retraités		Indigènes		Locuteurs occasionnels de meubles				RESIDENTS		Individuel		Indigènes + RESIDENTS							
	Adultes	Enfants	A	E	A	E	A	E	Individuel	Familial	Retraités	A	E	A	E	A	E							
1/2 J. matin	65	55	55	47	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	63	60	51	-	-	-	-		
1/2 J. après-midi	79	62	67	53	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91	74	72	58	110	77	-	-		
1 J.	115	81	98	69	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	132	93	106	75	160	112	-	-		
2 J.	220	154	187	131	154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	253	177	202	141	306	214	-	-		
3 J.	311	217	264	184	217	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	432	302	-	-		
4 J.	397	278	337	236	278	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	552	386	-	-		
5 J.	476	333	405	283	333	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	661	463	-	-		
5 J. N.C.	500	361	425	307	361	-	-	-	450	325	375	270	325	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
6 J.	550	385	468	327	385	-	-	-	495	347	413	289	347	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
7 J.	610	428	518	364	428	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
8 J.	676	473	575	402	473	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9 J.	739	518	628	440	518	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
10 J.	799	559	679	475	559	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
10 J. N.C.	-	-	-	-	-	-	-	800	560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
11 J.	356	600	728	510	600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
12 J.	914	640	777	544	640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
13 J.	966	676	821	575	676	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
14 1/2 J. N.C. après-midi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
14 J.	1008	706	857	600	706	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
15 J.	1053	736	895	626	736	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
20 J.	1223	856	1040	728	856	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
SAISON	1530	1070	1300	910	900	-	-	1350	980	-	-	-	-	-	1100	735	1800	1300	1530	1070	2800	1960	2000	1400

- Limites d'âge : - de 4 ans → gratuit
de 4 à 14 ans → tarif enfants (ou 16 ans pour forfaits Saison)
+ de 14 ans → tarif adultes
+ de 60 ans → tarif retraité sur justification
 - N.C. = jours non consécutifs. 5 J. N.C. sur durée maxi de 8 J à partir date 1^{er} validation
10 J. N.C. et 14 1/2 J. N.C. sur durée de la Saison d'hiver
 - Famil' 4 personnes au moins de la même famille (livret famille ou Cartes d'identité)
 - Indigènes = personnes ayant leur domicile principal en Haute-Savoie
 - Résidents = propriétaires d'appartements à CHATEL et familles (conjoint, descendants ou ascendants évent.)
2 formules d'abonnements MAXI par propriétaire + éventuellement tarifs réduits familial ou retraités.
 - D'autres tarifs existent pour périodes basse-saison ou possesseurs de Cartes Neige achetées à CHATEL ou dans une des 12 stations des P. du Soleil (se reus. aux Caisses)
 - Forfaits CHATEL valables sur secteurs LINGA COMBES, SUPER-CHATEL, BARBESSINE et Village
 - Forfaits EVASION valables sur domaines de LA CHAPELLE, CHATEL (Linga-Combes exclus), TORON, MORGINS et CHAMPOUSSIN.
 - Forfaits PORTES du SOLEIL valables sur l'ensemble des 12 stations franco-suisse
- MR J.L. HAUMESSER - 15.10.91

EXTRAITS DE PRESSE

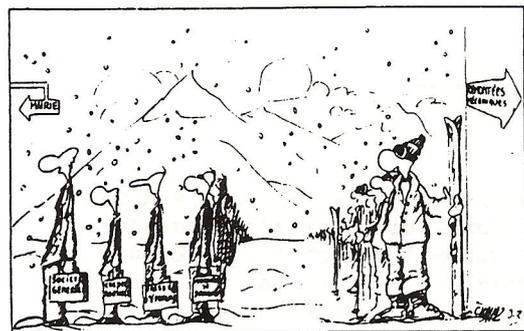
LES ELUS DE LA MONTAGNE SE REBIFFENT ...

Réunis pour leur 7ème congrès national à Albertville, les élus de la montagne, épinglés récemment par le gouvernement pour leur mauvaise gestion, viennent de faire paraître une étude prouvant que les difficultés qu'ont rencontrées depuis trois ans les stations de sports d'hiver sont plutôt d'ordre conjoncturel que structurel.

Le président de l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne), Jean Faure, n'avait pas de mots assez forts pour stigmatiser l'étude, réalisée par l'inspecteur général Lorit, sur les cinquante stations de montagne en difficultés financières : "contestable, travail bâclé, réalisé sans vérification, jetant le discrédit sur les stations et l'ensemble des sports d'hiver". De plus ce rapport, qui d'après le ministre du Tourisme, n'était pas des-

tiné à être divulgué, a éveillé la méfiance des banques. Celles-ci, échaudées par les problèmes de gestion d'Angoulême, ont alors refusé de consentir des prêts aux stations endettées.
En premier lieu, l'ANEM reproche au rapport Lorit sa méthodologie : L'utilisation d'une méthode d'analyse financière et, en particulier, de ratios par habitant permanent inadaptés à des stations dont la population saisonnière est extrêmement

importante, la focalisation de l'étude sur la période la plus noire de l'histoire des stations (les années 89 et 90), la limitation des travaux aux comptes des communes laissant échapper une large partie de la réalité économique en écartant les satellites (régies, SEM, etc.).



Rencontre du troisième type : les skieurs viennent chercher la neige, les banquiers leurs créances.

Châtel. Journal "LE FAUCIGNY" nov. 91

Le centaure du haut Chablais.

Curieux bonhomme que cet ancien forestier d'Afrique tenté par le défrichage du conseil général de la Haute-Savoie. Autant promoteur que maire — et vice versa —, se revendiquant « C.D.S.-R.P.R. » (une étiquette politique inhabituelle, sinon incongrue), André Crépy, premier magistrat de la station-village depuis vingt ans, voudrait bien, aux « cantonales » de mars prochain, succéder à François Blanc, élu conseiller général d'Abondance le 17 avril 1955.

□ Jean-Marc Ferré



Dédé = Crépy, le Rambo des « Portes du Soleil ».

Michel Charlet confiant

"Le congrès de l'ANEM me paraît très positif. Les maires des stations de sports d'hiver doivent désormais se montrer plus prudents, et s'entourer de professionnels quand ils doivent réaliser des investissements précise le maire de Chamonix, membre du bureau de l'ANEM. Il faudrait revoir la fiscalité des communes et permettre pendant les années de neige abondante aux communes de réaliser des provisions détaxées. Mais je pose une question à l'administration : a-t-elle toujours bien fait son travail et n'aurait-elle pas du poser les bonnes questions en temps utile ? Les conseils généraux, autant en Savoie qu'en Haute-Savoie, n'auraient pas été obligés de donner des garanties d'emprunt de l'ordre de 50 MF"

Pour Michel Charlet, les stations de montagne ont réalisé trop de remontées mécaniques au détriment de l'hébergement, qu'il faut absolument rénover. Quatre axes de réflexion sont à développer : la qualité de l'hôtellerie, la banalisation d'un plus grand nombre de lits, l'accueil et la promotion.

C'est alors que les stations françaises seront plus compétitives, d'autant que les J.O. auront donné un coup de projecteur formidable sur la neige française.

Les inquiétudes de Michel Charlet ? La dotation de solidarité rurale qui sera très pénalisante pour les stations de Haute-Savoie, et un regret quant au faible nombre d'adhésion (45 %) des communes du département à l'ANEM.